



MODULE 1 – SESSION 1 – PLAN DE SESSION – PRINCIPES DIRECTEURS

DUREE	DESCRIPTION – 50 MIN	
	S’ASSURER QUE L’INTERNET, LES HAUT-PARLEURS ET LE SON FONCTIONNENT	
INTRODUCTION		
5 min	▪ Brève présentation du Module 1 et de ses liens avec les SMPE ▪ Ensuite, présentation de cette session et des objectifs d’apprentissage	
DEROULEMENT		
3 min	QQ. Qu’est-ce que la PESU ?	
10 min	Activité – À quoi ressemble la PESU selon vous ?	
4 min	Vidéo – Je suis Samira	
30 min	Principes directeurs – théorie et activité	
FACULTATIF 30 MIN SUPPLÉMENTAIRES	Cartographie des systèmes de PE	
CONCLUSION		
3 min	O	Nous avons désormais les bases et les principes sous-tendant les programmes de PESU.
	F	La session a été très détaillée, mais constitue une bonne entame de notre périple à travers les SMPE.
	F	Lors de la prochaine session, nous examinerons plus en détail le principe de l’approche systémique.

M1 – S1



Protection de l'enfance en situations d'urgence (PESU)
Principes directeurs





MODULE 1 – SESSION 1 – NOTES DE FACILITATION – PRINCIPES DIRECTEURS

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

- Développer une compréhension commune de ce qu'est la PESU
- Exposer ce qu'est la PESU
- Examiner les principes fondamentaux de la programmation PESU à partir des SMPE
- Commencer à identifier ce qu'est la PESU dans votre contexte

Présentez le Module 1 et ses liens avec la première partie des SMPE.

M1 – S1



Protection de l'enfance en situations d'urgence (PESU)
Principes directeurs



Abordez ensuite les objectifs d'apprentissage de la session actuelle.

Objectifs d'apprentissage

- ✓ Développer une compréhension commune de ce qu'est la PESU
- ✓ Exposer clairement ce qu'est la PESU
- ✓ Examiner les principes fondamentaux de la programmation dans le domaine de la PESU à partir des SMPE
- ✓ Commencer à faire la cartographie de la PESU dans leur contexte



Commençons par les bases et par ce qui semble être une question facile, mais qui ne l'est pas toujours.

Cliquez pour atteindre le premier élément de la prochaine diapositive – **QQ. QU'EST-CE QUE LA PROTECTION DE L'ENFANCE EN SITUATIONS D'URGENCE ?**





QUE SIGNIFIE LA PROTECTION DE L'ENFANCE EN SITUATIONS D'URGENCE ?

La définition de la protection de l'enfance, telle qu'adoptée par le Groupe de travail sur la protection de l'enfance, est « la prévention et la réaction aux cas d'abus, de négligence, d'exploitation et de violence envers les enfants ». La protection de l'enfance n'est donc pas la protection de tous les droits de l'enfant, mais un sous-ensemble des droits de l'enfant.

La protection de l'enfance en situations d'urgence inclut les activités spécifiques entreprises par les acteurs de ce domaine, qu'elles soient nationales ou communautaires et/ou mises en œuvre par du personnel humanitaire venu renforcer les capacités locales. Elle inclut également les activités menées dans d'autres secteurs humanitaires et ayant pour effet d'améliorer la sécurité des enfants, même lorsque ce n'est pas leur finalité spécifique.



Après une discussion préliminaire très rapide, cliquez sur le prochain élément de la diapositive, qui est la définition dans le cadre des SMPE.

QQ. QUELQU'UN PEUT-IL TROUVER LA PAGE DES SMPE OÙ CELA SE TROUVE ?



Lisez tous ensemble.



À quoi ressemble la PESU selon vous ?

- En petits groupes, discutez de ce que vous visualisez lorsque vous pensez à la PESU.
- Dessinez/écrivez vos pensées en quelques mots sur des cartes de visualisation.
- En plénière, discutez des réponses.



ACTIVITÉ

ACTIVITÉ – À QUOI RESSEMBLE LA PESU SELON VOUS ?

- ✓ Divisez-vous en petits groupes.
 - Suggérez vous-même la composition des groupes, vu que les gens ont tendance à s'asseoir à côté de ceux qu'ils connaissent déjà, afin de former les groupes pour cette activité.
- ✓ En utilisant des cartes de visualisation ou des cartes META, écrivez quelques mots clés ou dessinez ce à quoi la PESU ressemble selon les participants.
- ✓ Discutez des résultats en petits groupes et, en n'utilisant que 5 cartes, créez, en tant que groupe, une image de ce que représente la PESU pour vous, à l'aide de mots et/ou d'images.
- ✓ En utilisant un espace libre sur le mur, demandez aux groupes d'afficher leurs 5 cartes et d'expliquer leur choix.



Notez que nous reviendrons sur ces pensées plus tard dans la formation...

Qu'est-ce que la protection de l'enfance en situations d'urgence ?



<https://www.youtube.com/watch?v=iw0L5Plw-Mg>



LANCEZ LA VIDÉO « JE SUIS SAMIRA ».

Pendant que les participants regardent la vidéo, demandez-leur d'écrire ce qui leur vient à l'esprit. Laissez ensuite aux petits groupes quelques minutes pour compléter leurs 5 cartes.



C'est le bon moment de faire 5 minutes de pause ou d'annoncer la pause-café du matin.



Après une courte pause, abordez les principes sous-tendant la programmation en matière de PESU.

Les SMPE comportent 6 principes et englobent les 4 principes fondamentaux de la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE).



QQ. QUELQU'UN SE RAPPELLE-T-IL DES QUATRE PRINCIPES FONDAMENTAUX DE LA CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT (CDE) ?

Principes directeurs – Convention relative aux droits de l'enfant (CDE)

 Survie, protection et développement de l'enfant Les enfants ont le droit d'être protégés et d'avoir la possibilité de se développer mentalement, affectivement, physiquement et spirituellement.	 Non-discrimination Toute personne a le droit d'être traitée de manière équitable, indépendamment de facteurs tels que le sexe, l'appartenance raciale, la religion, l'origine ethnique ou la culture.
 Participation Les enfants ont le droit d'être entendus et de faire entendre leur voix sur les questions qui les concernent.	 Intérêt supérieur L'intérêt supérieur de l'enfant est la préoccupation primordiale, ce qui signifie qu'il faut toujours penser en premier à l'enfant, que ce soit dans la législation ou dans les actions.





QQ. QUELLES SONT LES IMPLICATIONS POUR NOTRE PROGRAMMATION ?

Principes directeurs – Standards minimums

PRINCIPE 1 : EVITER D'EXPOSER LES PERSONNES À DE NOUVEAUX PRÉJUDICES COMME RÉSULTAT DE VOS ACTIONS

« Toutes les personnes participant à une intervention humanitaire doivent faire tout ce qui est humainement possible pour éviter d'exposer la population touchée par une catastrophe ou un conflit armé à de nouvelles souffrances », en particulier le risque d'exposer les enfants à des dangers accrus ou à de nouvelles violations de leurs droits.





QQ. QUELLES SONT LES IMPLICATIONS POUR NOTRE PROGRAMMATION ?

QQ. POUVEZ-VOUS DONNER UN EXEMPLE DE SITUATION DANS LAQUELLE NOUS AVONS GARANTI LE RESPECT DE CE PRINCIPE ?



Principes directeurs – Standards minimums

PRINCIPE 2 : GARANTIR L'ACCÈS À UNE ASSISTANCE IMPARTIALE

Ce principe « énonce la responsabilité de faire en sorte que l'assistance humanitaire soit disponible pour celles et ceux qui en ont besoin, en particulier les personnes les plus vulnérables ou celles qui sont en butte à l'exclusion pour des motifs politiques ou autres. » L'assistance humanitaire doit être dispensée sans discrimination et ne doit pas être refusée aux enfants en détresse ni à leurs familles ou aux personnes chargées de subvenir à leurs besoins ; les agences humanitaires doivent pouvoir accéder aux populations concernées dans la mesure du nécessaire pour satisfaire aux standards.



QQ. QUELLES SONT LES IMPLICATIONS POUR NOTRE PROGRAMMATION ?

QQ. POUVEZ-VOUS DONNER UN EXEMPLE DE SITUATION DANS LAQUELLE NOUS AVONS GARANTI LE RESPECT DE CE PRINCIPE ?

Principes directeurs – Standards minimums

PRINCIPE 3 : PROTÉGER CONTRE LES PRÉJUDICES PHYSIQUES ET PSYCHOLOGIQUES DÉRIVANT D'ACTES DE VIOLENCE ET DE COERCITION

Les enfants sont protégés « des actes de violence et des mesures coercitives visant à les contraindre ou à les persuader d'agir contre leur gré », ainsi que de la crainte de tels abus.



QQ. QUELLES SONT LES IMPLICATIONS POUR NOTRE PROGRAMMATION ?

QQ. COMMENT POUVONS-NOUS GARANTIR LE RESPECT DE CES PRINCIPES ?



Principes directeurs – Standards minimums

PRINCIPE 4 : AIDER LES PERSONNES À FAIRE VALOIR LEURS DROITS, À ACCÉDER AUX MOYENS À DISPOSITION POUR OBTENIR RÉPARATION ET À SE REMETTRE DES EFFETS DES ABUS QU'ELLES ONT SUBIS

On aide les enfants « à faire valoir leurs droits en leur fournissant des informations, des documents et de l'assistance pour obtenir réparation. Un soutien approprié leur est apporté pour leur permettre de se remettre des effets physiques, psychologiques et sociaux des actes de violence et autres abus qu'ils ont subis ».





Principes directeurs – Standards minimums

PRINCIPE 5 : RENFORCER LES SYSTÈMES DE PROTECTION DE L'ENFANCE

Dans les contextes de l'urgence humanitaire, les personnes, les processus, les lois, les institutions et les comportements qui servent habituellement de protection aux enfants – ce que l'on appelle les systèmes de protection de l'enfance – risquent d'être affaiblis ou inefficaces. Cependant, la phase d'intervention peut constituer une opportunité pour développer et/ou renforcer les systèmes nationaux de protection de l'enfance, y compris les systèmes communautaires.



Lors de la prochaine session, nous examinerons le principe 5 plus en détail.



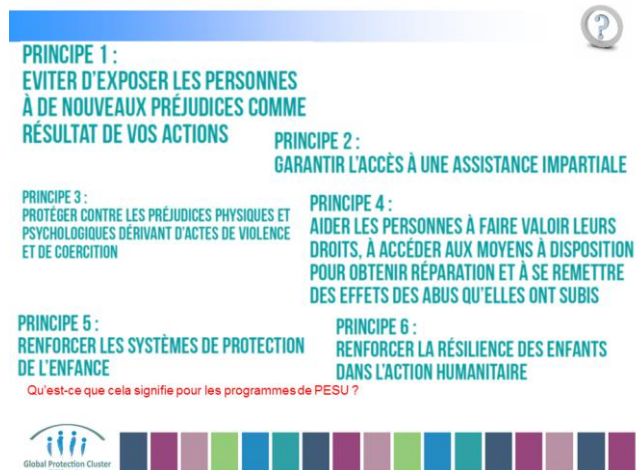
Principes directeurs – Standards minimums

PRINCIPE 6 : RENFORCER LA RÉSILIENCE DES ENFANTS DANS L'ACTION HUMANITAIRE

Bien que les enfants soient souvent décrits comme passifs et dépendants, ce sont des membres naturellement actifs de la famille et de la communauté. Nombreux sont les enfants qui, avant la déclaration d'une situation de crise, ont déjà des responsabilités familiales, doivent prendre leurs propres décisions et jouent peut-être un rôle de leader dans leurs écoles ou dans des groupes de pairs. Durant les situations de crise, les enfants s'efforcent de faire face aux risques et aux pressions accrus qui en découlent. Ils cherchent à résoudre leurs problèmes par eux-mêmes ou essaient d'obtenir l'aide d'autrui, y compris des membres de leurs familles ou d'autres personnes comme des pairs ou des chefs religieux.



QQ. QUELLES SONT LES IMPLICATIONS POUR NOTRE PROGRAMMATION ?
QQ. COMMENT POUVONS-NOUS GARANTIR LE RESPECT DE CE PRINCIPE ?



ACTIVITÉ – HIÉRARCHISER LES PRINCIPES

ACTIVITÉ

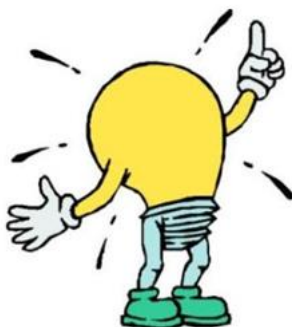
En examinant les 6 principes plus les 4 principes fondamentaux de la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE), demandez aux participants de classer, en petits groupes, les 10 principes par ordre de priorité.

QUELLE EST LA LOGIQUE DERRIÈRE LEURS DÉCISIONS ?

Demandez aux participants de circuler auprès de chaque groupe, à la manière d'une « galerie », et au facilitateur d'organiser une discussion intense.

Le but de cette activité est d'aider les participants à se souvenir de tous les principes et à les appliquer. Il importe de noter qu'aucun principe n'est plus important qu'un autre.

Il est temps de faire une courte pause.



ACTIVITÉ

**** FACULTATIF – C'EST LE DÉBUT D'UNE SESSION DE CARTOGRAPHIE ****

Il est utile d'organiser ensuite une session sur les systèmes et d'établir un lien avec l'activité précédente.



Examinons la PESU en nous plaçant dans le contexte de (insérer) ...



ACTIVITÉ



- Situations d'urgence passées ... Forces et défis
- Situations d'urgence probables ...
- Prêt à intervenir ? Comment ? Structures en place ...

- Le système de protection de l'enfance tel que vous le voyez
- Les mécanismes de coordination ...

*** Pensez au nombre de personnes touchées, aux résultats, aux aspects positifs, aux aspects négatifs, aux possibilités d'amélioration***



ACTIVITÉ

ACTIVITÉ – CARTOGRAPHIER LA PESU DANS SON CONTEXTE

- ✓ En petits groupes (en fonction de la manière dont les groupes précédents ont fonctionné, vous pouvez les modifier). Rappelez-vous que le jour 1 a pour but d'instaurer une atmosphère de sécurité dans la pièce.
- ✓ Une tâche est donnée à chaque groupe –
 - Groupe 1 – Situations d'urgence passées – Forces et défis
 - Groupe 2 – Situations d'urgence prévisibles – Où ? Préparation à l'intervention
 - Groupe 3 – Cartographie des systèmes de protection de l'enfance – Niveau national, régional, local
 - Groupe 4 – Mécanismes de coordination actuels – Forces et défis
- ✓ Accordez 30 minutes à cette activité et affichez ensuite les conclusions de chaque groupe à un endroit afin d'organiser une exposition/débat de type « galerie ».
- ✓ Si possible, incluez une carte du PNUD/OCHA présentant les risques et les données etc.

Cette activité constituera la base du travail de la semaine.

